



Conseil québécois
du commerce de détail

Le 12 janvier 2017

M. Carlos J. Leitao
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec

Objet : Consultations prébudgétaires 2017-2018- Avis du CQCD

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) en vue de l'élaboration du Budget 2017-2018.

Le présent avis comprend cinq recommandations centrales :

- 1) d'accroître la reconnaissance du commerce de détail à titre de joueur majeur dans l'économie du Québec;
- 2) de combattre l'érosion fiscale due au commerce en ligne transfrontalier;
- 3) de maintenir l'actuel niveau du salaire minimum et prévoir d'autres mesures pour contrer la pauvreté;
- 4) de bonifier l'appui à l'innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail;
- 5) d'abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l'abolition de la taxe sur la masse salariale et le maintien de la déduction pour petite entreprise.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question additionnelle que vous pourriez avoir concernant ces dossiers.

Au nom des 480 000 salariés et des 40 000 travailleurs autonomes œuvrant quotidiennement dans le secteur québécois du commerce de détail, nous vous remercions pour l'attention et la considération que vous porterez au présent avis.

Veuillez agréer, Monsieur Leitao, mes plus sincères salutations.

Le président-directeur général

Léopold Turgeon

1. Accroître la reconnaissance du commerce de détail à titre de joueur majeur dans l'économie du Québec

À l'automne 2016, le CQCD a publié une édition spéciale de son magazine Le Détaillant, entièrement consacrée à l'impact du commerce de détail sur l'économie du Québec. À cette occasion, plusieurs auteurs et détaillants de renom, incluant notamment Peter Simons, Danièle Henkel, Bernard Landry et Raymond Bachand, ont signé des articles présentant l'importance du commerce de détail dans l'économie du Québec, ainsi que les divers enjeux économiques qui concernent notre industrie : le commerce en ligne transfrontalier, l'allègement réglementaire, les enjeux fiscaux qui touchent nos entreprises, l'exode des capitaux et l'importance de l'économie locale.

Rappelons les grandes lignes de l'immense contribution économique des détaillants du Québec :

- *1 sur 3* : un dollar sur trois qui entre dans l'économie transite par le commerce de détail;
- *113,1 milliards \$* : en date d'octobre 2016, les ventes au détail ont augmenté d'un montant annualisé de 4,4 milliards \$ par rapport à 2015, soit une hausse de 4,0 %;
- 480 000 emplois salariés : soit 12 % des travailleurs de l'économie, auxquels s'ajoutent 40 000 travailleurs autonomes;
- 6 % du PIB du Québec;
- 13,5 milliards \$ perçus en taxes de vente pour les gouvernements;
- 2 milliards \$: déboursés annuellement pour des investissements en immobilisations et équipements.

Qui plus est, depuis le début des années 2000, cette contribution économique a crû plus rapidement que la moyenne de l'économie, aussi bien pour le PIB que l'emploi et l'investissement.

Il importe de souligner que la hausse de 4,4 milliards \$ (qui pourrait bien augmenter lorsque les résultats de novembre et décembre seront publiés) a permis au gouvernement d'encaisser environ 400 millions \$ de plus en TPS et ce, sans investissement majeur et ciblé de la part des gouvernements. Compte tenu de cet excellent résultat, il vaut certes la peine de se demander ce que produirait une réelle stratégie cohérente et porteuse visant le commerce de détail sur les revenus fiscaux du gouvernement.

Malgré ce rôle moteur du commerce de détail pour notre économie et nos finances publiques, il est l'objet de plusieurs stéréotypes mal fondés qui le relèguent à l'arrière-plan dans les politiques économiques et fiscales :

- *N'est pas un secteur « moteur »* : plusieurs considèrent le commerce de détail comme un secteur de second ordre, soutenant la production du secteur manufacturier. En fait, le caractère structurant d'une entreprise n'est aucunement lié à la nature de ses produits, mais plutôt (a) à sa taille et (b) à ses caractéristiques propres, dont sa croissance, la présence d'innovation technologique et l'importance de ses liens

d'affaires avec des fournisseurs québécois. Ainsi, plusieurs grands détaillants exercent une influence beaucoup plus structurante pour leurs fournisseurs et le reste de l'économie que bon nombre d'entreprises manufacturières plus petites et moins innovantes;

- *Offre surtout des emplois au salaire minimum* : en 2016, environ 13 % des emplois du commerce de détail étaient rémunérés au salaire minimum. Certes, plusieurs travailleurs gagnent une rémunération inférieure à la moyenne québécoise; toutefois, leur apport quotidien permet au commerce de détail de réaliser ses activités, d'être rentable, d'ajouter au PIB du Québec et de payer sa large part de taxes et impôts. De plus, il embauche des dizaines de milliers d'experts de haut niveau dans des activités de pointe comme la gestion des opérations, la finance, les technologies de l'information, le marketing, le design des concepts de vente et bien d'autres;
- *N'est qu'un secteur traditionnel qui apporte peu d'innovation technologique* : le caractère innovant d'une entreprise n'a rien à voir avec le type de biens et services qu'elle offre, mais s'apprécie plutôt à travers son mode de fonctionnement. Cela est d'autant plus vrai depuis le déploiement massif et l'intégration des technologies modernes d'information et de communications à travers l'ensemble des sphères de l'économie. Par conséquent, certains agriculteurs, détaillants ou restaurateurs réalisent des activités nettement plus innovantes en termes de recherche fondamentale, de développement de produits et d'appropriation de nouvelles technologies que d'autres entreprises manufacturières ou informatiques. Entre autres, les développements récents des technologies de pointe du commerce électronique et de la gestion des données n'ont rien à envier aux autres secteurs économiques. Ainsi, la perspective appropriée pour analyser l'innovation est clairement l'entreprise elle-même et l'ensemble de ses activités, et non pas le secteur d'activité dans lequel elle évolue.

Vu l'apport considérable du commerce de détail à l'économie du Québec et de ses régions, incluant l'innovation et le développement technologique, il est stupéfiant de constater que notre secteur semble pratiquement absent de la vision du développement économique de nos gouvernements. Bien sûr, l'engagement du gouvernement à investir dans l'appropriation des technologies de l'information par les détaillants via la stratégie numérique est un pas dans la bonne direction. Toutefois, il faut poursuivre cette amorce de changement de deux façons : en ouvrant l'accès des programmes gouvernementaux aux détaillants; et en favorisant la mise en œuvre de diverses initiatives liées à l'innovation et la pérennité des entreprises.

Entre autres, le commerce de détail fait l'objet d'une exclusion purement arbitraire de nombreux programmes qui pourraient pourtant leur bénéficier grandement. Selon le CQCD, ce type de discrimination sectorielle ne fait aucun sens logique ou économique et doit cesser. Comment justifier l'exclusion d'un secteur qui embauche un demi-million de Québécois, croît plus vite que le reste de l'économie, investit 2 milliards de \$ en immobilisations par année et contribue à l'essor et à l'innovation dans les autres secteurs industriels ? Le rôle économique de toute entreprise responsable d'une chaîne de valeur rentable est fondamental et doit être apprécié, car tous ceux qui s'y rattachent en bénéficient, de la conception à la vente finale des produits : employés, sous-traitants et partenaires publics. Cela n'a absolument rien à voir avec la nature des produits vendus (manufacturés, services, etc.), ni avec la taille de l'entreprise, ou encore la région où elle évolue, mais bien avec la capacité de l'entreprise à créer de la valeur et à innover à partir des ressources qu'elle emploie et des contributions qu'elle reçoit de ses partenaires. Et cela, des dizaines de milliers de commerçants le réussissent avec brio, jour après jour.

Par conséquent, les ministères et organismes responsables de l'économie devraient éliminer toute distinction ou exclusion sectorielle de leurs programmes et services, de façon à baser leur appréciation des entreprises candidates sur leurs seules caractéristiques propres : viabilité financière, caractère structurant, innovation technologique, etc. Il est temps de mettre fin au « catégorisme » économique, soit l'exclusion arbitraire des entreprises basées sur leur secteur d'activité, leur région, ou tout autre découpage arbitraire, et de favoriser l'inclusion de toutes les entreprises susceptibles de participer à notre développement collectif. Les politiques économiques doivent être élargies et devenir beaucoup plus inclusives, de manière à engager l'ensemble de la société sur le chemin de la croissance économique et de la pérennité des entreprises.

2. Combattre l'érosion fiscale due au commerce en ligne transfrontalier

Depuis les auditions de la Commission Godbout en 2014, à toutes les fois que l'occasion se présente (consultations prébudgétaires, budgets, etc.), le CQCD est la première organisation sur la ligne de front à insister sur la récupération des taxes de ventes non perçues lors d'achats réalisés en ligne par les Québécois dans d'autres provinces ou à l'étranger.

L'enjeu est bien connu et documenté. Actuellement, les consommateurs québécois qui font des achats en ligne à l'extérieur du Canada ne sont pas obligés de payer les taxes, ce qui représente une profonde iniquité pour les détaillants établis au Québec. En mars 2015, le Rapport Godbout a énoncé quatre recommandations (nos 56-59) visant la perception de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu liés au commerce électronique :

- administration des inscriptions (obligatoires) à la TVQ par le gouvernement fédéral (no 56);
- intensification des efforts du gouvernement fédéral dans le cadre des travaux en cours de l'OCDE (no 57);
- rôle de leadership du gouvernement du Québec pour la perception de la taxe de vente liée au commerce électronique effectué avec le reste du Canada et avec les pays étrangers (no 58);
- pression du gouvernement du Québec sur le gouvernement fédéral pour intensifier ses efforts dans le cadre des travaux en cours de l'OCDE pour la perception des impôts sur le revenu des sociétés liés au commerce électronique et la perception des taxes de vente lors des transactions effectuées avec des pays étrangers en utilisant le commerce électronique (no 59).

Le Budget 2015-2016 du Québec a confirmé le bien-fondé de ces recommandations, annonçant la création d'un comité de travail formé de représentants du ministère des Finances du Québec et de Revenu Québec, ayant pour mandat d'analyser en profondeur les recommandations de la Commission et d'entamer des discussions avec le gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne la perception des taxes de vente et de l'impôt sur le revenu liée au commerce électronique. Sur papier, il s'agissait de l'aboutissement souhaité des représentations du CQCD et d'une belle victoire pour tous les détaillants du Québec.

Pourtant, deux ans plus tard, malgré cette apparente bonne volonté, rien n'a abouti de cette annonce. Aucun comité n'a encore été formé et rien de concret ne s'est produit à notre connaissance. Et le CQCD n'a aucune indication qu'il existe une véritable volonté politique – tant à Québec qu'à Ottawa – pour que les intentions se traduisent en actions concrètes, malgré le fait que sa solution représenterait des centaines de millions additionnels dans les coffres de l'État.

En mars 2016, Peter Simons, président de La Maison Simons inc., avait lancé un cri du cœur en faveur d'une plus grande équité fiscale. Sa sortie avait fait grand bruit et consensus parmi les acteurs économiques. À l'heure des besoins financiers du gouvernement pour faire face au vieillissement démographique, notamment ses impacts sur notre système de santé, ainsi que pour adresser les besoins criants en éducation et en infrastructures, cette inaction gouvernementale nous est incompréhensible.

Le 4 octobre dernier, le CQCD, ainsi que les détaillants du Québec, ont fait une sortie publique et interpellé les gouvernements du Québec et du Canada, afin qu'ils règlent dans les meilleurs délais la question de l'iniquité fiscale provoquée par le commerce en ligne interprovincial et transfrontalier.

Ailleurs dans le monde, les pays bougent et adoptent des lois visant à accroître l'équité fiscale. Entre autres, le Canada est un des 15 pays pilotant le projet BEPS (base d'imposition et transfert de bénéfices) de l'OCDE, qui regroupe 60 pays et dont les objectifs sont de lutter contre l'évasion fiscale, d'améliorer la cohérence et de renforcer la transparence des règles fiscales internationales. De plus, en décembre 2016, la Cour suprême des États-Unis a refusé d'entendre une cause visant à invalider la loi du Colorado visant à collecter les taxes de vente sur les biens achetés hors de cet état. Cette importante décision devrait faire bouler de neige pour plusieurs autres états ayant adopté des lois semblables, incluant la Louisiane, l'Oklahoma et le Vermont.

Dans ce contexte, le CQCD réitère son appui ferme au gouvernement du Québec pour qu'il prenne les actions nécessaires pour récupérer les centaines de millions de dollars en taxes de vente qui lui sont dues sur les achats en ligne et lui échappent encore et toujours, mais surtout, pour qu'il règle l'iniquité entre des acteurs externes et nos entreprises d'ici qui paient davantage que leur juste part.

3. Maintenir l'actuel niveau du salaire minimum et prévoir d'autres mesures pour contrer la pauvreté

Depuis déjà plusieurs mois, le débat sur le salaire minimum à 15 \$ au Québec est bien engagé:

- les partisans du 15 \$ insistent sur l'importance sociale de recevoir un salaire « viable » pour n'importe quel emploi; et les effets positifs du pouvoir d'achat accru que conférerait le salaire minimum. De plus, ils affirment que les possibles impacts négatifs d'une telle hausse seraient très faibles;
- les opposants d'une telle hausse croient que les pertes d'emploi découlant d'un tel salaire minimum seraient massives et permanentes, et que cela limiterait considérablement l'accès au marché du travail des jeunes et favoriserait le décrochage scolaire. Ils estiment aussi que plusieurs entreprises se retrouveraient en situation

déficitaire. En définitive, les travailleurs visés par une telle mesure seraient, à leur avis, les plus touchés par ses impacts négatifs.

Dans ce contexte, le 12 décembre dernier, le CQCD a dévoilé les grandes lignes d'une étude sur les impacts du salaire minimum pour le commerce de détail, via un article publié dans La Presse¹. L'objectif de cette unique sortie publique sur la question était de communiquer aussi efficacement que possible les divers aspects relatifs à cette question complexe pour l'industrie du commerce de détail. En somme, les résultats de cette analyse tendent à renforcer la thèse des opposants, en apportant une contribution nouvelle sur l'impact financier du salaire minimum à 15 \$ pour les entreprises.

En définitive, le CQCD fait sienne la recommandation finale de l'étude, soit de continuer à augmenter le salaire minimum périodiquement, en tandem avec la hausse moyenne de la rémunération horaire, de manière à garder constant le ratio entre les salaires minimum et moyen, soit à environ 45 % - 46 %.

Du même coup, l'ampleur du débat pousse le gouvernement à poser des actions concrètes en matière de lutte à la pauvreté. À ces fins, le CQCD l'enjoint de mettre en place des politiques plus efficaces que le salaire minimum pour augmenter le revenu disponible des travailleurs à bas salaire, dont la fiscalité, les primes à l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que les programmes de réinsertion en emploi.

Voici le résumé de l'étude du CQCD, réalisée par Pierre Emmanuel Paradis de la firme AppEco² :

« 1. Quel est le portrait des travailleurs québécois gagnant le salaire minimum ?

Analyse : Analyse descriptive des caractéristiques des travailleurs et des emplois au salaire minimum et à bas salaire.

Sommaire : Au Québec, environ 6 % des travailleurs gagnent le salaire minimum. Il est souvent (mais pas toujours) versé pour certains types d'emplois : aucune qualification ou expérience particulière, tâches non spécialisées, premier emploi, courte durée, statut temporaire et travail à temps partiel, concentré dans certains secteurs; et à certaines catégories de travailleurs : jeunes, faible scolarité et sans enfant. Le salaire minimum est davantage présent au sein des PME, notamment de moins de 20 employés, et dans la restauration et le commerce de détail.

2. Quels seraient les impacts macroéconomiques d'une hausse du salaire minimum à 15 \$?

Analyse : Revue de la littérature internationale et des études récentes sur l'impact du salaire minimum à 15 \$ au Québec.

Sommaire : Une hausse du salaire minimum peut entraîner les effets suivants : hausse du chômage, baisse des heures travaillées et difficulté accrue de se retrouver un emploi; hausse des revenus des travailleurs à bas salaire conservant leur emploi, entraînant une augmentation de leur consommation, mais aussi de l'endettement; hausse du décrochage scolaire; baisse des profits des entreprises et ajustements conséquents à la production. Ces

¹ Fournier, Marie-Eve, Un commerce sur quatre en péril avec un salaire minimum à 15\$, La Presse, 12 décembre 2016. Source : <http://affaires.lapresse.ca/economie/commerce-de-detail/201612/11/01-5050426-un-commerce-sur-quatre-en-peril-avec-un-salaire-minimum-a-15.php>

² Source : <http://media.ofsys.com/T/OFSYS/H/C154/1256937/eqfuTm/cqcd-salairemin-sommaire.pdf>

effets sont plus prononcés lorsque le salaire minimum augmente dans un contexte où le marché du travail y est sensible.

Il existe un seuil critique du ratio entre le salaire minimum et le salaire moyen – avoisinant 45% du salaire moyen ou 50 % du salaire médian – au-delà duquel les hausses de salaire minimum entraînent des pertes d'emploi. Le niveau précis de ce seuil n'est pas connu et pourrait varier selon le contexte. Les hausses de salaire minimum nuisent surtout à certaines catégories de travailleurs (ex. jeunes, faible niveau d'éducation, sans expérience préalable de travail, etc.), notamment en période de faible croissance économique ou de récession.

Les leçons de la littérature internationale, notamment dans les contextes de récession et de salaire minimum élevé comme en France, incitent à la plus grande des prudences pour le cas du Québec. Le ratio entre salaire minimum et moyen du Québec avoisine déjà les 46 %, soit une zone plus sensible que dans la majorité des pays de l'OCDE. Augmenté à 15 \$, le salaire minimum ferait bondir ce ratio à 63 %, soit un électrochoc qui mettrait à rude épreuve la capacité d'adaptation des entreprises. Une hausse du salaire minimum à 15 \$ provoquerait assurément des pertes d'emploi substantielles, se rapprochant davantage des résultats de M. Fortin que de ceux des autres estimations.

3. Quels sont les impacts concrets sur les détaillants du Québec ?

Analyse : Évaluation des impacts de la hausse du salaire minimum à 15 \$ (a) sur la masse salariale des entreprises; et (b) sur leur situation financière. Réactions des entreprises face à cette hausse.

Sommaire : Pour une entreprise, l'ampleur de l'impact financier dépend de la proportion d'employés à bas salaire et du ratio salaires sur profits. Advenant une augmentation du salaire minimum à 15 \$ au 1er mai 2017, en considérant un certain maintien des écarts entre les strates salariales, les hausses de masse salariale seraient de l'ordre de 4 % dans l'ensemble et de 10 % chez les détaillants. Pour l'entreprise type, cette hausse salariale de 4 % ferait baisser ses profits de 12 %, toutes choses étant égales par ailleurs. Quant au commerce de détail, la hausse salariale de 10 % ferait chuter ses profits de 60 %, ce qui le forcerait à réagir vigoureusement pour s'ajuster.

Les détaillants chercheraient à mitiger cette pression financière de diverses façons, notamment en réduisant leur personnel et en optimisant l'utilisation de leurs ressources humaines, matérielles et technologiques. Ce dernier facteur doit être considéré avec beaucoup d'attention, car les progrès technologiques récents, notamment la robotisation et l'intelligence artificielle, agrandissent chaque jour l'éventail des tâches pouvant être réalisées plus efficacement et à moindre coût par une machine que par un être humain. En définitive, les dirigeants d'entreprise viseraient à maintenir leur marge de profit et à assurer leur survie.

Conclusion

Une forte hausse du salaire minimum serait contre-productive pour combattre la pauvreté. Cela créerait du chômage parmi les travailleurs moins qualifiés et ferait chuter les profits des détaillants, mettant en péril l'existence de plusieurs d'entre eux. Plusieurs moyens sont plus efficaces que le salaire minimum pour augmenter le revenu disponible des travailleurs à bas salaire, dont la fiscalité, les primes à l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que les programmes de réinsertion en emploi. Quant au salaire minimum, l'idéal serait de continuer à l'augmenter périodiquement, en tandem avec la hausse moyenne de la rémunération horaire, de manière à garder constant le ratio minimum/moyen, soit à environ 45 % - 46 % . »

4. Bonifier l'appui à l'innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail

Lors du Budget 2016-2017 (intitulé Plan économique du Québec 2016-2017), le gouvernement avait annoncé la mise en œuvre de sa Stratégie numérique, dotée d'une enveloppe de 162 millions \$ sur 5 ans, et qui visait entre autres à aider plus de 3 000 PME à s'approprier les technologies leur permettant de rivaliser avec la concurrence provenant des marchés canadien et international. Lors de l'annonce, la Stratégie numérique visait aussi à favoriser l'acquisition et la diffusion des compétences numériques via la tenue de forum de collaboration entre les différents acteurs de l'écosystème numérique; et à bonifier le crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME québécoises de deux façons, soit : a) en incluant pour la première fois le commerce de détail et de gros, et b) en relevant le plafond des entreprises admissibles à ce crédit à toutes celles ayant un capital versé consolidé inférieur à 50 millions de dollars.

Depuis, l'application de ce projet a été modifiée. Premièrement, ce n'est plus 3 000, mais bien 1 325 entreprises qui sont visées par le programme d'appropriation de la technologie numérique, qui favorisera leur migration vers les applications transactionnelles. Cela permettra aux participants de combler leur retard dans l'appropriation des nouvelles technologies, d'assurer leur pérennité et la prospérité du secteur. Spécifiquement, le projet repose sur quatre phases : 1) le diagnostic et l'établissement d'un plan d'action, 2) la migration, 3) une formation d'appoint en matière de commercialisation et 4) un suivi des ventes en ligne. Chaque détaillant devra effectivement s'engager à nous fournir ses données de ventes au jour 1, permettant ainsi un suivi de leur évolution à travers les différents stades du processus. Actuellement, les assises du projet sont évidemment développées et le CQCD consacre ses efforts à la mise en place de toute l'infrastructure qui viendra supporter le projet, ainsi qu'aux détails techniques. Une fois l'organisation bien en place, un projet pilote sera lancé à compter de janvier 2017 afin de roder nos interventions.

Également, le CQCD doit souligner certains bons coups du gouvernement pour le commerce de détail en 2016. Entre autres, près d'une dizaine de mesures d'allégement proposées par le CQCD ont été retenues dans le Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allégement réglementaire et administratif – Bâtir l'environnement d'affaires de demain. De plus, le processus concernant la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale a été simplifié. En matière d'environnement, le CQCD a réalisé un projet-pilote visant l'accélération des pratiques écoresponsables chez les détaillants (grâce à l'appui du programme Magnitude 10, initiative du Fonds d'action québécois pour le développement durable, avec la collaboration financière du MESI). Également, le gouvernement s'est impliqué dans le dossier du bannissement des sacs de plastiques, en vue de fournir une assise scientifique et objective (analyse de cycle de vie) permettant aux détaillants et municipalités de faire de meilleurs choix concernant les sacs d'emplettes. En matière de francisation, le gouvernement a pris en compte les préoccupations des détaillants dans le cadre des modifications réglementaires adoptées à l'automne 2016 concernant l'affichage des marques de commerces.

Néanmoins, il est important d'en faire beaucoup plus, d'abord pour que les mesures annoncées sur l'appropriation des technologies aient un réel impact positif pour les détaillants à l'échelle de la province, mais aussi pour adresser les autres besoins pressants du secteur.

Pour ce faire, le CQCD recommande au gouvernement de développer une stratégie intégrée de consolidation et de développement économique du secteur, à l'instar des programmes visant le secteur manufacturier. Cette stratégie comprendrait les volets suivants :

- *Ressources humaines* : la plus grande force des détaillants, ce sont leurs travailleurs. Or, les besoins sont nombreux de ce côté, en vue de valoriser les centaines de milliers de travailleurs d'aujourd'hui et de demain. Parmi les enjeux à considérer et auxquels le gouvernement devrait contribuer, mentionnons la reconnaissance des apprentissages, les programmes de formation et d'accompagnement, la relève entrepreneuriale, la fidélisation des employés, les escouades d'étudiants et les stages universitaires;
- *Technologie et innovation* : le CQCD est en discussion active avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation concernant le déploiement des initiatives d'appropriation des solutions numériques destinées au commerce de détail. Cela dit, il importe de compléter ces actions par des contributions à des projets porteurs tels que le Centre d'intelligence sur le commerce de détail, le Laboratoire du commerce électronique, ainsi que diverses initiatives liées à l'innovation. Entre autres, le *Laboratoire du commerce électronique* est un emplacement conçu à l'intention de tous les détaillants du Québec qui désirent non seulement s'approprier, mais développer les nouvelles technologies dans leur commerce. Concrètement, le Laboratoire est un lieu de transition du commerce physique au commerce numérique. C'est une vitrine accessible qui présente les innovations, les produits en devenir et les solutions novatrices en commerce électronique. Le Laboratoire est aussi un lieu de recherches, d'études, de sondages et de données. Il est un centre de référence qui informe tout autant qu'il suit l'évolution du commerce numérique au Québec;
- *Événements* : le CQCD est à l'avant-plan pour ce qui est d'organiser des événements rassembleurs et porteurs pour l'industrie : Salon e-Commerce, HoP le Sommet du commerce de détail, le Forum de discussion de la main-d'œuvre, Foire d'emploi, missions commerciales (NRF, World Retail, etc.). Toute contribution gouvernementale à ces événements permettrait de consolider les assises de ces initiatives et d'en maximiser les retombées.

Déjà, le CQCD est actif sur tous ces plans et travaille d'arrache-pied pour faire vivre ces diverses initiatives. Cela dit, l'obtention d'un appui fort du gouvernement pour dynamiser ces actions et permettre la réalisation d'autres projets semblables à leur plein potentiel serait un levier formidable dont l'économie du Québec bénéficierait grandement.

5. Abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l'abolition de la taxe sur la masse salariale et le maintien de la déduction pour petite entreprise

Cette section reprend certains éléments mentionnés lors de consultations passées, car aucune action réellement significative n'a été entreprise de ce côté lors des derniers budgets. Pourtant, il s'agit d'une proposition porteuse pour le Québec, car les revenus fiscaux éliminés à un poste spécifique reviendraient aussitôt via la croissance économique que cela produirait, et les taxes et impôts qui en découleraient.

Taxe sur la masse salariale

D'abord, rappelons certaines des conclusions du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises de 2008, constitué de Pierre Fortin, Andrée Corriveau et Jean Boivin. Dans leur rapport, ces auteurs ont souligné que l'impôt sur le revenu des entreprises a un impact négatif majeur sur l'investissement des entreprises, sur l'investissement direct étranger, sur l'entrepreneuriat et sur la croissance économique. Entre autres, la recherche a démontré « qu'un taux effectif d'imposition du revenu des entreprises réduit de cinq points de pourcentage s'accompagne en moyenne d'un taux d'investissement des entreprises rehaussé de 1 pt % et d'un rythme de croissance économique également plus rapide de 1 pt % par année. »

Plus récemment, le Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal a publié une étude sur l'impact de la fiscalité des entreprises. Ce rapport a analysé l'incidence de la fiscalité des entreprises sur le salaire des travailleurs. Contrairement à une perception souvent véhiculée, une hausse du fardeau fiscal des entreprises ne se répercute pas uniquement sur l'entreprise et ses actionnaires. En fait, d'importants mécanismes de transfert s'opèrent de sorte qu'à long terme, le fardeau fiscal auquel elles sont assujetties est transmis à des tiers, dont entre 20 % et 100 % à leurs propres employés par l'entremise de salaires plus faibles. Pire encore, il semble que les travailleurs moins expérimentés et moins éduqués seraient davantage affectés par ces transferts.

Partant de ces constats, les auteurs de ce rapport recommandent d'éliminer la taxe sur la masse salariale pour réformer rapidement et efficacement le cadre fiscal de la province. Ce faisant, le fardeau des entreprises deviendrait comparable à celui des autres provinces, ce qui améliorerait considérablement la compétitivité fiscale du Québec, en plus de stimuler l'activité économique en libérant les travailleurs de cette pression sur leurs salaires.

Enfin, le Conference Board a publié en mai dernier une analyse des charges fiscales provinciales, montrant que le Québec demeure bon premier au chapitre du fardeau fiscal, à la fois des entreprises et des individus. Du côté des entreprises, l'auteur signale que les impôts sur les bénéficiaires et sur la masse salariale sont les principaux responsables de l'écart entre le Québec et le reste du pays.

Ces constats fondamentaux introduisent clairement l'importance d'une fiscalité beaucoup plus concurrentielle pour les entreprises du Québec. Les entreprises québécoises sont bien plus lourdement imposées que leurs consœurs des autres provinces, en particulier les PME. De plus, malgré leur contribution de taille à l'économie, les entreprises du secteur du commerce de détail sont peu avantagées par le régime fiscal québécois.

Cela étant, le CQCD recommande d'éliminer la taxe sur la masse salariale pour toutes les entreprises du Québec, de manière à redonner de l'oxygène aux détaillants et à leurs travailleurs.

Impôt sur le revenu – Déduction pour petite entreprise

Le CQCD regrette le fait qu'à compter de 2017, la déduction pour petite entreprise ne sera plus permise pour les très entreprises dont les employés comptent moins de 5 500 heures au total. En 2015, le Québec comptait environ 12 000 établissements ayant entre 1 et 4 employés. Cela signifie que cette hausse du taux d'imposition touchera un grand nombre de petits commerces, qui composent une partie importante du tissu commercial québécois et dont une majorité est très peu rentable. Ainsi, le CQCD recommande également au gouvernement de réinstaurer cette exemption, sans quoi le Québec pourrait voir plusieurs de ses petits commerces devenir non rentables, ou carrément fermer.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Bien qu'il occupe un rôle prépondérant pour l'économie du Québec, aussi bien dans la création de richesse qu'en termes d'innovation technologique et de développement du capital humain, le commerce de détail ne reçoit pas la reconnaissance qu'il mérite. Il est temps que cela change, une fois pour toutes.

Le CQCD prône une fiscalité efficace, concurrentielle et juste. En ce sens, il est fondamental que l'environnement fiscal présente des incitatifs économiques clairs et cohérents aux dirigeants, afin de réduire l'incertitude relative à l'exploitation de leur entreprise, ainsi qu'à favoriser l'investissement et la croissance. De plus, il est essentiel que l'État consacre les efforts nécessaires à collecter tous les revenus auxquels il a droit.

Le salaire minimum a fait couler beaucoup d'encre depuis un an. De l'avis du CQCD, cela signale des tensions financières qu'il faut diminuer du côté des travailleurs à bas salaire et ce, avec des instruments efficaces à ces fins; par contre, le salaire minimum québécois ne fait pas partie de ces instruments en question. Tel qu'il est établi et révisé périodiquement, le salaire minimum remplit son rôle économique de façon tout à fait adéquate et il n'y a pas lieu de le modifier.

D'autre part, l'industrie vit une mutation profonde vers l'ère numérique et l'intégration des technologies de l'information à toutes les étapes de son processus d'affaires, tout en poursuivant ses défis permanents que sont l'atteinte de la rentabilité, l'optimisation administrative et de gestion, ainsi qu'une concurrence grandissante et multiforme.

Dans ce contexte, le CQCD propose les recommandations suivantes en vue de l'élaboration du Budget 2017-2018, lesquelles sont directement alignées sur le contexte économique et opérationnel des 45 000 établissements commerciaux du Québec :

Recommandation 1 : Accroître la reconnaissance du commerce de détail à titre de joueur majeur dans l'économie du Québec

Les ministères et organismes responsables de l'économie devraient éliminer toute distinction ou exclusion sectorielle de leurs programmes et services, de façon à baser leur appréciation des entreprises candidates sur leurs seules caractéristiques propres : viabilité financière, caractère structurant, innovation technologique, etc. Il est temps de mettre fin au «catégorisme» économique, soit l'exclusion arbitraire des entreprises basées sur leur secteur d'activité, leur région, ou tout autre découpage arbitraire, et de favoriser l'inclusion de toutes les entreprises susceptibles de participer à notre développement collectif. Les politiques économiques doivent être élargies et devenir beaucoup plus inclusives, de manière à engager l'ensemble de la société sur le chemin de la croissance économique et de la pérennité des entreprises.

Recommandation 2 : Combattre l'érosion fiscale due au commerce en ligne transfrontalier

Le CQCD réitère son appui ferme au gouvernement du Québec pour qu'il prenne les actions nécessaires pour récupérer les centaines de millions de dollars en taxes de vente qui lui sont dues sur les achats en ligne et lui échappent encore et toujours.

Recommandation 3 : Maintenir l'actuel niveau du salaire minimum et prévoir d'autres mesures pour contrer la pauvreté

Le CQCD recommande de continuer à augmenter le salaire minimum périodiquement, en tandem avec la hausse moyenne de la rémunération horaire, de manière à garder constant le ratio entre les salaires minimum et moyen, soit à environ 45 % - 46 %.

Du même coup, l'ampleur du débat pousse le gouvernement à poser des actions concrètes en matière de lutte à la pauvreté. À ces fins, le CQCD l'enjoint de mettre en place des politiques plus efficaces que le salaire minimum pour augmenter le revenu disponible des travailleurs à bas salaire, dont la fiscalité, les primes à l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que les programmes de réinsertion en emploi.

Recommandation 4 : Bonifier l'appui à l'innovation, à la formation et au partage dans le commerce de détail

Déjà, le CQCD est actif sur tous ces plans et travaille d'arrache-pied pour faire vivre ces diverses initiatives. Cela dit, l'obtention d'un appui fort du gouvernement pour dynamiser ces actions et permettre la réalisation d'autres projets semblables à leur plein potentiel serait un levier formidable dont l'économie du Québec bénéficierait grandement.

Recommandation 5 : Abaisser le fardeau fiscal des entreprises par l'abolition de la taxe sur la masse salariale et le maintien de la déduction pour petite entreprise

Le CQCD recommande d'éliminer la taxe sur la masse salariale pour toutes les entreprises du Québec, de manière à redonner de l'oxygène aux détaillants et à leurs travailleurs. Il recommande également de maintenir l'exemption pour petite entreprise, ce qui bénéficierait à des milliers de petits commerces.